

DECRET N°78-108 du 21 avril 1978

chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS,
Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
de l'intérim du Camarade François DOSSOU,
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, chargé du Plan, de la
Statistique et de la Coordination des
Aides Extérieures pour compter du
21 avril 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du
Gouvernement ;

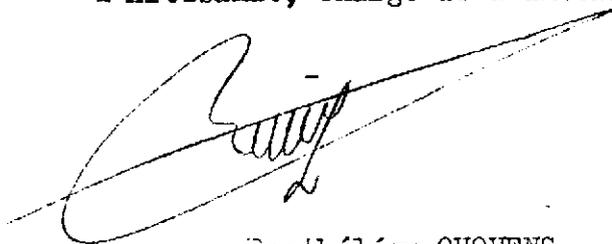
DECRETE :

Article 1er :- Pour compter du 21 avril 1978, le Camarade Barthélémy OHOUENS,
Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, assurera l'intérim du Ministre
Délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan, de la Statisti-
que et de la Coordination des Aides Extérieures, pendant l'absence du Camarade
François DOSSOU.

Article 2 :- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 avril 1978

Pour le Président de la République,
Le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat, chargé de l'intérim,



Barthélémy OHOUENS

Ampliations :- PR 8 CS 6 CC du ERPB 4 MIA-MPSCAE 6 Autres Ministères 13 SGG 4
SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.